

Compte -rendu de la séance du Conseil Municipal de NERONDE du Jeudi 5 Novembre 2015 à 20h

Présents : G. MONCELON, X. REYNARD, P. MOREL, G. PLANCHE, M. BUSSERY, R. TISSOT, G. NICOLAS, JP. BERNARD, J. PADET

Absents : J. BOTHERON, pouvoir donné à M. G. MONCELON
E. ZGAINSKI, pouvoir donné à M. G. MONCELON

Approbation du Compte Rendu du CM du 24 septembre 2015

Compte rendu approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Approbation de l'ordre du jour du CM du 5 novembre 2015

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Désignation du secrétaire de séance

Monsieur P. MOREL est désigné secrétaire de séance.

Convention d'occupation du gymnase du Lycée Pierre Coton par l'US BUSSIERES

Monsieur le maire donne lecture de la convention d'utilisation du gymnase du Lycée par l'US BUSSIERES pour la période du 1er décembre 2015 au 29 février 2016. Le coût de l'utilisation de ce bâtiment est de 4,50 € de l'heure à charge de l'association.

Cette convention est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

Convention d'occupation temporaire d'un logement de fonction au Lycée Pierre Coton

Monsieur le maire donne lecture de la convention d'occupation temporaire d'un logement de fonction au Lycée Pierre Coton afin que l'infirmier puisse l'utiliser à titre précaire.

Cette convention est acceptée à l'unanimité des présents et représentés.

Adhésion au SAGE

Monsieur le Maire informe le CM que la communauté de communes de Balbigny ne renouvelle pas au 31 décembre 2015 l'adhésion à la compétence SAGE (Service d'Assistance à la Gestion Énergétique) du SIEL. Le choix d'adhésion est laissé à l'initiative de chaque commune.

P. MOREL rappelle que la compétence «SAGE» réalise le suivi énergétique des bâtiments communaux et apporte des préconisations techniques pour les systèmes énergétiques et l'isolation. Compétence souvent utilisée par la commune de Néronde. Le coût annuel de ce service est de ...325.€. l'adhésion est prise pour une durée de 6 ans.

Le CM accepte cette adhésion à l'unanimité des présents et représentés.

Informations sur éclairage public

P. MOREL rend compte de l'entretien tenu avec Monsieur LABRUYERE conseiller SIEL en charge de l'éclairage public.

Extinction partielle de l'éclairage public :

Actuellement un tiers des communes de la Loire a mis en place l'extinction partielle de l'éclairage public. Pour la commune de Néronde, la possibilité de réaliser cette extinction nécessite la mise en conformité des 6 armoires électriques de la commune (Remplacement complet de 3 armoires de commande + branchement remplacement horloge astronomique, fourniture et pose de panneaux) pour une participation prévisionnelle communale : **5 333 €**.

Les économies d'énergie dégagées sur la consommation (chiffrage à préciser) viendraient en déduction.

Amélioration du réseau d'éclairage public :

Environ douze points d'éclairage (RD 83 et à la Rivière) doivent être remplacés d'ici 2017. Le remplacement de ces points d'éclairage peut être envisagé aujourd'hui par des systèmes à LED. En appliquant ce principe sur l'ensemble du village, dans les années à venir, une diminution importante de la consommation d'énergie peut être envisagée, voire même la possibilité de diminuer le coût des abonnements.

Une étude des coûts et du retour sur investissement est en cours au SIEL.

Informations dossier « maisons en ruine »

La recherche, par un généalogiste, des propriétaires d'une maison concernée arrive à son terme.

La commune contacte les héritiers pour confirmation de vente de ces bâtiments à l'euro symbolique, avec prise en charge des frais d'acte notarial par les vendeurs, afin de régulariser la situation et de procéder à la démolition des bâtiments.

Dossiers en cours

Remplacement de Madame la secrétaire de Mairie :

Départ de Mme REYNARD au 30 novembre 2015.

Monsieur le Maire explique la procédure qu'il a utilisée pour le recrutement de la secrétaire de mairie. Sur 25 candidatures reçues, le CDG (Centre de Gestion de la Loire : structure extérieure compétente qu'il a sollicitée afin d'analyser les CV en toute objectivité) a retenu 5 candidat(es) répondant aux critères du poste à pourvoir. Ces 5 postulant(es) ont été reçus en entretien individuel par une commission composée du Maire, de membres du conseil municipal en présence de la Responsable du Service de recrutement du CDG.

La commission s'est réunie une deuxième fois et a sélectionné 3 candidat(es).

Après étude approfondie des CV et situation personnelle des trois candidat(es) restant en lice, Monsieur le Maire a choisi de recruter Mme Françoise Vial, résidant à Néronde, seule candidate sans emploi parmi ces dernier(es). Mme VIAL Françoise accepte le contrat de droit privé (CDD) de 27 heures par semaine pour une durée de 3 ans renouvelable une fois.

A compter du 16 novembre 2015, une personne du service de remplacement assurera la formation de Mme VIAL jusqu'à fin décembre.

Questions diverses

M.BUSSERY informe :

- qu'un devis d'un montant de 1094,60 € TTC a été reçu pour le remplacement du deuxième ordinateur du secrétariat.
- que la liaison WIFI a été mise en service à la Mairie.

Monsieur le Maire informe avoir fait la demande au Conseil Départemental pour utiliser le bureau réservé à l'assistante sociale rarement occupé.

M.BUSSERY - Aménagement de la butte du stade :

-des plantations ont été effectuées au-dessus de l'emplacement du tri sélectif, un muret en pierre doit être construit au pied de la vigne.

-le pressoir actuellement place du Palud devrait être transféré à proximité de la vigne, des sculptures métalliques réalisées par M. Jean-Pierre Bernard en rapport avec le lieu, sont en préparation.

-évoque les difficultés rencontrées par manque de compétences pour le fleurissement et les plantations dans le village et demande si un contrat pourrait être établi avec l'ESAT de Bussières.

La question reste à l'étude.

-Suggère que pour le prochain recrutement d'un employé communal, le candidat devra posséder des connaissances en espace vert.

-Informe qu'un devis d'un montant de 678 € a été établi pour l'installation d'une gâche électrique au portail

-de l'école.

JP. BERNARD signale

-que des sacs d'ordures ménagères ont été retrouvés derrière la haie du stade.

-qu'une boîte à piles usagées a été mise en place par la communauté de communes de Balbigny dans le couloir de l'épicerie « Vival ».

R.TISSOT informe :

-de l'arrivée en mairie de documents expliquant comment lutter contre l'ambrosie.

-40 exposants sont attendus pour la foire du 14 novembre. Il fait remarquer la participation active des sociétés nérondoises ainsi que celle du Lycée Pierre Coton.

J. PADET signale que le site internet de Néronde est régulièrement mis à jour et évolue avec de nouveaux liens vers le tourisme, la communauté de communes, le bulletin municipal.

G. NICOLAS informe qu'un devis a été demandé pour la réalisation d'un panneau , à l'intention des visiteurs, représentant le plan de Néronde avec le nom des rues.

G. PLANCHE informe :

-qu'un courrier explicatif des modalités de pose des plaques de rue sera envoyé aux propriétaires des murs concernés.

-La pose des plaques de rue et des numéros débutera le 16 novembre 2015.

-la réunion des présidents de sociétés pour établir les dates des festivités 2016 aura lieu le vendredi 20 novembre 2015.

G. MONCELON informe :

-la Trésorerie de Balbigny sera fermée définitivement au 31 décembre 2015. Ce service public est transféré à Feurs à compter du 1er janvier 2016.

-suite au courrier de Monsieur Henning HOEL, concernant l'appartenance du chemin du petit bois, des recherches ont été effectuées par Monsieur Robert Charles sous couvert de Monsieur le Maire.

Il semblerait que ce chemin soit dit de « servitude privée » par décision du préfet.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 23h00

Le Maire
Gérard MONCELON

Le secrétaire de séance
Pierre MOREL